



## Communiqué de presse

# Le CSE de l'ADDSEA se prononce contre le licenciement d'Olivier

Ce lundi 24 octobre 2022, le CSE de l'ADDSEA était convoqué afin d'être consulté sur le projet de licenciement d'Olivier Tropet, éducateur au Foyer Comtois, délégué syndical FO de l'ADDSEA et élu au CSE.

La direction continue donc sa procédure en vue du licenciement d'Olivier. Pour rappel, le 6 octobre, Olivier avait reçu une lettre remise en mains propres par voie d'huissier (procédure inédite à l'ADDSEA), alors qu'il était en maladie, afin de notifier sa mise à pied à titre conservatoire et le convoquer à un entretien à éventuel licenciement le 13 octobre. Et ce 24 octobre, le CSE était convoqué.

Est-ce le fait qu'Olivier est régulièrement, et surtout depuis l'arrivée d'une nouvelle direction en janvier (avec depuis la fin anticipée du contrat de 13 collègues!), ait dénoncé les dysfonctionnements, les conditions de travail et la souffrance des salariés du Foyer Comtois qui explique cet acharnement à l'encontre d'Olivier ?

En effet, rien dans ce qui est reproché à Olivier ne justifie une telle précipitation et une telle violence dans la procédure. Avec des mots sortis de leurs contextes, sur une période de trois ans, il est clair que bien des éducateurs, surveillants de nuit ou maîtresses de maison travaillant en internat avec des adolescents pourraient être licenciés du jour au lendemain. Pour des faits beaucoup plus graves d'ailleurs, la direction n'avait il y a peu prononcé aucune mise à pied à titre conservatoire.

Quoiqu'il en soit, les élus du CSE, toute tendance confondue (FO, CGT, sans-étiquette et CFE-CGC) n'ont pas suivi la direction dans son projet de licenciement. Sur neuf votants, il y a eu une abstention et les huit autres ont voté un avis défavorable au licenciement.

C'est donc de façon claire et non équivoque que le CSE s'est prononcé contre le licenciement de notre camarade Olivier.